



Assemblée générale

Distr. générale
24 janvier 2017
Français
Original : anglais

Soixante et onzième session
Point 134 de l'ordre du jour
Budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017

Prévisions révisées concernant les chapitres 27 (Aide humanitaire) et 36 (Contributions du personnel) du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017

**Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire
en République arabe syrienne**

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Dans sa résolution 2332 (2016), le Conseil de sécurité a prorogé pour une période de 12 mois s'achevant le 10 janvier 2018 le mandat du Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne créé par la résolution 2165 (2014).

Le présent rapport contient les prévisions de dépenses pour la période allant du 11 janvier au 31 décembre 2017, dont le montant net s'élève à 3 890 000 dollars (4 221 300 dollars en brut). Le Mécanisme de surveillance ayant laissé inutilisé un solde de 1 173 600 dollars nets (1 252 600 dollars bruts) sur les ressources qui lui étaient allouées pour 2016, les crédits supplémentaires demandés au titre du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 s'élèvent à 2 716 400 dollars nets (2 968 700 dollars bruts).

L'Assemblée générale est priée d'approuver le montant des ressources qu'il est proposé d'allouer au Mécanisme de surveillance pour la période allant du 11 janvier au 31 décembre 2017 et d'ouvrir les crédits correspondants, en tenant compte du montant estimatif des crédits non utilisés en 2016, à savoir 2 716 400 dollars au titre du chapitre 27 (Aide humanitaire) et 252 300 dollars au titre du chapitre 36 (Contributions du personnel), ce dernier montant étant contrebalancé par son équivalent inscrit au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).



I. Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne

Historique

1. Six ans après le début du conflit, la situation humanitaire continue de se détériorer en République arabe syrienne. Plus de la moitié des Syriens ont fui leur foyer, 4,8 millions de personnes ont trouvé refuge dans un pays de la région ou plus lointain et on dénombre 6,3 millions de déplacés. Des millions de personnes ont sombré dans la pauvreté, ce qui a occasionné une recrudescence des comportements d'adaptation néfastes et une augmentation des risques liés à la protection de ces populations. Ainsi, 13,5 millions de personnes ont actuellement besoin d'une forme ou d'une autre d'aide humanitaire, parmi lesquelles plus de 640 000 vivent dans des zones assiégées et près de 4 millions dans des zones difficiles d'accès. Pour 2017, aucune sortie immédiate du conflit n'étant à prévoir, les besoins humanitaires devraient continuer à gagner en ampleur, en gravité et en complexité.

2. Comme nous l'avons constaté en 2016, l'acheminement de l'aide humanitaire sur le territoire syrien reste extrêmement difficile et devient même de plus en plus dangereux du fait des combats fréquents, du déplacement des lignes de front et du non-respect du droit international humanitaire. Les obstacles administratifs bloquent également l'acheminement de l'aide aux personnes dans le besoin, en particulier dans les zones assiégées ou difficiles d'accès.

3. Dans sa résolution 2165 (2014) du 14 juillet 2014, le Conseil de sécurité a autorisé les organismes humanitaires des Nations Unies et leurs partenaires d'exécution à entrer en Syrie par les postes frontière de Bab el-Salam et Bab el-Haoua (Turquie), Yaroubiyé (Iraq) et Ramtha (Jordanie), en sus de ceux déjà utilisés, afin que l'aide humanitaire, y compris les fournitures médicales et chirurgicales, parvienne aux personnes qui en ont besoin dans toute la Syrie par les routes les plus directes, avec notification aux autorités syriennes. Il a également créé, par cette même résolution, le Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne. Il a par la suite prorogé le mandat du Mécanisme de surveillance, d'abord par sa résolution 2191 (2014), puis par sa résolution 2258 (2015) et enfin par sa résolution 2332 (2016), cette fois jusqu'au 10 janvier 2018.

4. À l'heure actuelle, une équipe de surveillance est opérationnelle en Turquie aux points de passage de Bab el-Salam et Bab el-Haoua et une autre en Jordanie, au poste frontière de Ramtha. En Iraq, du fait de la précarité des conditions de sécurité autour du passage de Yaroubiyé, les organismes humanitaires des Nations Unies n'ont pas été en mesure de mettre en œuvre des opérations humanitaires transfrontalières pour la République arabe syrienne. Si le Mécanisme de surveillance n'a pas encore établi de présence dans la région, il a prépositionné du matériel sur place et désigné du personnel d'appoint prêt à intervenir rapidement si la situation s'améliore.

5. Au 31 décembre 2016, 467 lots d'aide humanitaire répartis dans 12 093 camions étaient entrés sur le territoire syrien comme suite aux dispositions des résolutions 2165 (2014), 2191 (2014) et 2258 (2015), dont 9 701 venus de Turquie et 2 392 de Jordanie, depuis juillet 2014. Le Mécanisme de surveillance a réussi à inspecter tous les lots et vérifié qu'il s'agissait bien d'articles humanitaires, sans qu'aucun incident ou plainte ne soit à déplorer.

6. Les livraisons transfrontalières d'aide humanitaire acheminée par l'ONU ont régulièrement augmenté depuis l'adoption de la résolution 2165 (2014) en juillet 2014. En décembre 2014, 624 camions avaient traversé la frontière vers la République arabe syrienne. Ce chiffre est passé à 4 882 en 2015 et à 6 587 en 2016, ce qui représente une augmentation de 35 %. Le Mécanisme de surveillance a joué un rôle diplomatique important à l'appui des opérations transfrontières.

7. Au 31 décembre 2016, les opérations transfrontières de l'ONU appuyées par le Mécanisme de surveillance avaient bénéficié à des millions de personnes sur l'ensemble du territoire de la République arabe syrienne. Ont notamment été convoyés une aide alimentaire pour 3 millions de personnes, mensuelle pour la plupart, des produits non alimentaires pour 3,2 million de personnes, de l'eau et des produits d'hygiène pour 2,8 million de personnes et des fournitures médicales et sanitaires suffisantes pour 11 millions de traitements, dont des vaccins pour plus de 2 millions de personnes.

8. Le Mécanisme de surveillance a continué de s'efforcer d'améliorer ses activités de suivi et de surmonter les difficultés au fur et mesure qu'elles apparaissent. Il a recours à des technologies adaptées aux particularités de chaque chargement (détecteurs de métaux, scellés haute sécurité et autres dispositifs). Il collabore avec les autorités douanières aux postes frontière pour renforcer les modalités d'inspection des camions, notamment grâce à l'utilisation d'appareils à rayons X. Après chaque opération, les équipes de suivi présentes en Jordanie et en Turquie se réunissent pour échanger sur les enseignements tirés de l'expérience et les améliorations à apporter aux instructions permanentes.

9. Le Mécanisme de surveillance entretient des relations avec tous les partenaires concernés, y compris les gouvernements des pays hôtes, les autorités locales, les organismes des Nations Unies et leurs organisations partenaires d'exécution, la République arabe syrienne et les membres du Conseil de sécurité, afin de les tenir informés de ses activités et de s'assurer leur appui. Les excellentes relations de travail qu'il entretient avec toutes les parties prenantes ont concouru à ce que les gouvernements hôtes, notamment, apportent leur soutien aux opérations transfrontières et à ses propres activités.

10. Le Mécanisme de surveillance participe à des instances de coordination en lien avec son engagement à contribuer à la facilitation de l'ensemble des efforts humanitaires en République arabe syrienne. Il s'agit notamment du groupe de liaison humanitaire en Turquie, de l'équipe spéciale transfrontière en Jordanie et des groupes de travail actifs dans le domaine humanitaire, ainsi que du groupe de pilotage stratégique et de l'équipe spéciale du Groupe international de soutien pour la Syrie chargée des questions humanitaires.

11. L'effectif du Mécanisme de surveillance s'est étoffé de 43 postes destinés à des fonctionnaires recrutés sur le plan national et international et à des Volontaires des Nations Unies. Grâce à ces nouveaux postes, le Mécanisme peut s'acquitter de son mandat de manière optimale. Au 31 décembre 2016, 31 postes étaient pourvus, ce qui traduit un taux de vacance de 28 %. Sur les 12 postes vacants, 8 sont basés en Iraq, où les opérations transfrontières de l'ONU n'ont pas encore commencé en raison des conditions de sécurité. Il est toutefois entendu que le poste frontière de Yaroubiyé, à la frontière syro-iraquienne, qui est l'un des points de passage établis par le Conseil de sécurité, sera mis en place dès que les conditions de sécurité le permettront.

12. Quelque 80 % des opérations transfrontières de l'ONU sont menées depuis la Turquie, et 20 % depuis la Jordanie. Il est par conséquent proposé que le Bureau du chef du Mécanisme de surveillance soit transféré d'Amman à Gaziantep (Turquie), de manière à se rapprocher de l'essentiel des opérations et du lieu des débats concernant la coordination et l'encadrement de l'aide transfrontière. Le transfert devrait avoir lieu en avril 2017, si les propositions actuellement étudiées sont acceptées.

13. Ledit transfert entraînerait le transfert de trois postes soumis à recrutement international [1 poste de directeur (D-1), 1 poste de fonctionnaire d'administration et 1 poste d'assistant spécial du directeur (P-2)] d'Amman à Gaziantep. Il occasionnerait également les changements suivants dans la structure des effectifs présents en Turquie : a) le poste de chef d'équipe (P-5) serait supprimé, les fonctions de supervision administrative étant confiées au directeur et celles de direction de l'équipe au spécialiste de la surveillance (P-4); b) il est proposé de créer un poste de spécialiste de la surveillance (P-3) pour garantir une capacité suffisante; c) le poste d'assistant exécutif (AL), devenu superflu une fois l'assistant spécial (P-2) transféré à Gaziantep, serait supprimé; d) il est proposé de créer un poste supplémentaire de chauffeur (AL) à l'appui des activités du Bureau.

14. Après examen interne de la structure du Mécanisme de surveillance, il est proposé de supprimer le poste d'assistant informaticien (AL) car il a été jugé plus efficace de s'attacher les services informatiques des bureaux locaux du Bureau de la coordination des affaires humanitaires à Amman et Gaziantep. Moyennant les modifications susmentionnées, l'effectif total du Mécanisme sera de 42 postes en 2017.

15. Tout au long de l'année 2016, le Mécanisme de surveillance a renforcé ses capacités de gestion administrative et financière grâce à l'utilisation d'Umoja, qui lui a permis de moins dépendre des services du Programme des Nations Unies pour le développement.

II. Les activités du Mécanisme de surveillance au regard du plan-programme biennal et du programme de travail pour l'exercice biennal 2016-2017

16. Les activités du Mécanisme relèvent du programme 23 (Aide humanitaire) du plan-programme biennal [A/69/6 (Prog. 23)]. Elles concernent également le chapitre 27 (Aide humanitaire) du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 [A/70/6 (Sect. 27)].

17. L'objectif, les réalisations escomptées, les indicateurs de succès et les modalités de mesure des résultats sont présentés dans le tableau 1 ci-après.

Tableau 1

Objectifs, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif : Faire en sorte que l'aide humanitaire parvienne par l'itinéraire le plus direct aux personnes qui en ont besoin sur tout le territoire syrien

Réalizations escomptées	Indicateurs de succès		Mesure des résultats		
			2017	2016	2015
a) Augmentation du nombre de camions acheminant de l'aide humanitaire qui franchissent la frontière	a) Augmentation du nombre de lots qui entrent en Syrie par les points de passage de Bab el-Salam, Bab el-Haoua, Yaroubiyé et Ramtha	Objectif	250	250	
		Prévision		220	188
		Résultat effectif		227	188
b) Augmentation de la quantité d'aide humanitaire parvenant aux personnes qui en ont besoin sur tout le territoire syrien	b) Augmentation du nombre d'organismes des Nations Unies et d'organismes partenaires qui acheminent de l'aide destinée aux personnes qui sont dans le besoin dans le cadre des opérations transfrontières	Objectif	20	10	
		Prévision		15	7
		Résultat effectif		15	7

Produits

- Camions inspectés conformément aux procédures de vérification du Mécanisme et aux instructions permanentes (6 500)
- Révisions des procédures de vérification du Mécanisme et des instructions permanentes (2)
- Notifications des expéditions d'aide aux autorités syriennes (250)
- Réunions de planification avec les autorités locales et les organismes humanitaires (50)
- Réunions de mobilisation avec les autorités locales et les organismes humanitaires visant à améliorer les procédures de transbordement et de surveillance (6)

Facteurs externes

18. Le Mécanisme de surveillance devrait atteindre les objectifs visés et parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les autorités des pays voisins concernés continuent de fournir l'appui nécessaire pour mener à bien les activités prescrites et garantir la sûreté et la sécurité de son personnel; b) les organismes des Nations Unies et leurs partenaires d'exécution maintiennent les opérations transfrontières à un niveau égal ou supérieur à celui de 2016; c) les frontières restent ouvertes.

III. Montant estimatif des ressources supplémentaires nécessaires pour l'exercice biennal 2016-2017

19. Le montant des ressources supplémentaires nécessaires pour financer les propositions décrites ci-dessus s'élève à 3 890 000 dollars (déduction faite des contributions du personnel) et se répartit comme suit :

Tableau 2
Ressources supplémentaires nécessaires, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Montant révisé des crédits ouverts pour le Mécanisme (1^{er} janvier 2016-10 janvier 2017)</i>	<i>Montant estimatif des dépenses</i>	<i>Écart : solde inutilisé/ (dépassement)</i>	<i>Ressources supplémentaires nécessaires (11 janvier-31 décembre 2017)</i>	<i>Montant net des ressources supplémentaires à prévoir pour 2017</i>	<i>Montant estimatif révisé pour 2016-2017</i>
	(1)	(2)	(3) = (1) – (2)	(4)	(5) = (4) – (3)	(6) = (2) ÷ (4)
Autres dépenses de personnel	3 200,4	2 475,9	724,5	3 068,9	2 344,4	5 544,8
Consultants	12,4	–	12,4	9,1	(3,3)	9,1
Voyages du personnel	297,8	297,8	–	297,8	297,8	595,6
Services contractuels	69,2	28,7	40,5	18,6	(21,9)	47,3
Frais de fonctionnement	477,9	316,1	161,8	337,1	175,3	653,2
Frais de représentation	4,0	–	4,0	1,0	(3,0)	1,0
Fournitures et accessoires	104,9	42,2	62,7	44,6	(18,1)	86,8
Mobilier et matériel	94,3	22,6	71,7	51,0	(20,7)	73,6
Subventions et contributions	153,1	57,1	96,0	61,9	(34,1)	119,0
Total (net)	4 414,0	3 240,4	1 173,6	3 890,0	2 716,4	7 130,4
Contribution du personnel	349,2	270,2	79,0	331,3	252,3	601,5
Total (brut)	4 763,2	3 510,6	1 252,6	4 221,3	2 968,7	7 731,9

Tableau 3
Postes

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>									<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>		<i>Personnel recruté sur le plan national</i>					Total général
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	Total	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	Total (personnel recruté sur le plan international)	<i>Administrateurs recrutés sur le plan national</i>		<i>Volontaires des Nations Unies</i>		
													<i>Agents locaux</i>				
Effectifs approuvés pour 2016	–	–	–	1	2	4	4	3	14	–	–	–	5	15	9	43	
Effectifs proposés pour 2017	–	–	–	1	1	4	5	3	14	–	–	–	5	14	9	42	
Variation	–	–	–	–	(1)	–	1	–	–	–	–	–	–	(1)	–	(1)	

20. L'effectif approuvé pour le Mécanisme de surveillance est actuellement de 43 postes. Les modifications qu'il est proposé d'apporter au nombre et à la classe des postes ont pour conséquence finale la suppression d'un poste, résultat de la

suppression proposée d'un poste (P-5) de chef d'équipe et de deux postes d'agent local (1 assistant informatique et 1 assistant exécutif) à Gaziantep et de la création proposée d'un poste (P-3) de spécialiste de la surveillance et d'un poste (AL) de chauffeur, également à Gaziantep (voir tableau 3).

21. Le montant estimatif net des ressources nécessaires au Mécanisme pour la période allant du 11 janvier au 31 décembre 2017 s'élève à 3 890 000 dollars (4 221 300 dollars en brut) et permettrait de couvrir le paiement des traitements et les dépenses communes de personnel correspondant à 42 postes (1 D-1, 1 P-5, 4 P-4, 5 P-3, 3 P-2, 5 AN, 14 AL et 9 VNU), soit 3 068 900 dollars, ainsi que les dépenses opérationnelles liées aux services de consultants (9 100 dollars), aux voyages du personnel (297 800 dollars), aux services contractuels (16 600 dollars), aux frais généraux de fonctionnement (337 100 dollars), aux frais de représentation (1 000 dollars); aux fournitures et accessoires (44 600 dollars); au mobilier et au matériel (51 000 dollars) et aux subventions et contributions (61 900 dollars).

22. Les ressources nécessaires au Mécanisme pour la période allant du 1^{er} au 10 janvier 2018 seront inscrites dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019.

23. Il n'est pas prévu que le Mécanisme reçoive des ressources extrabudgétaires.

IV. Conclusions et recommandations

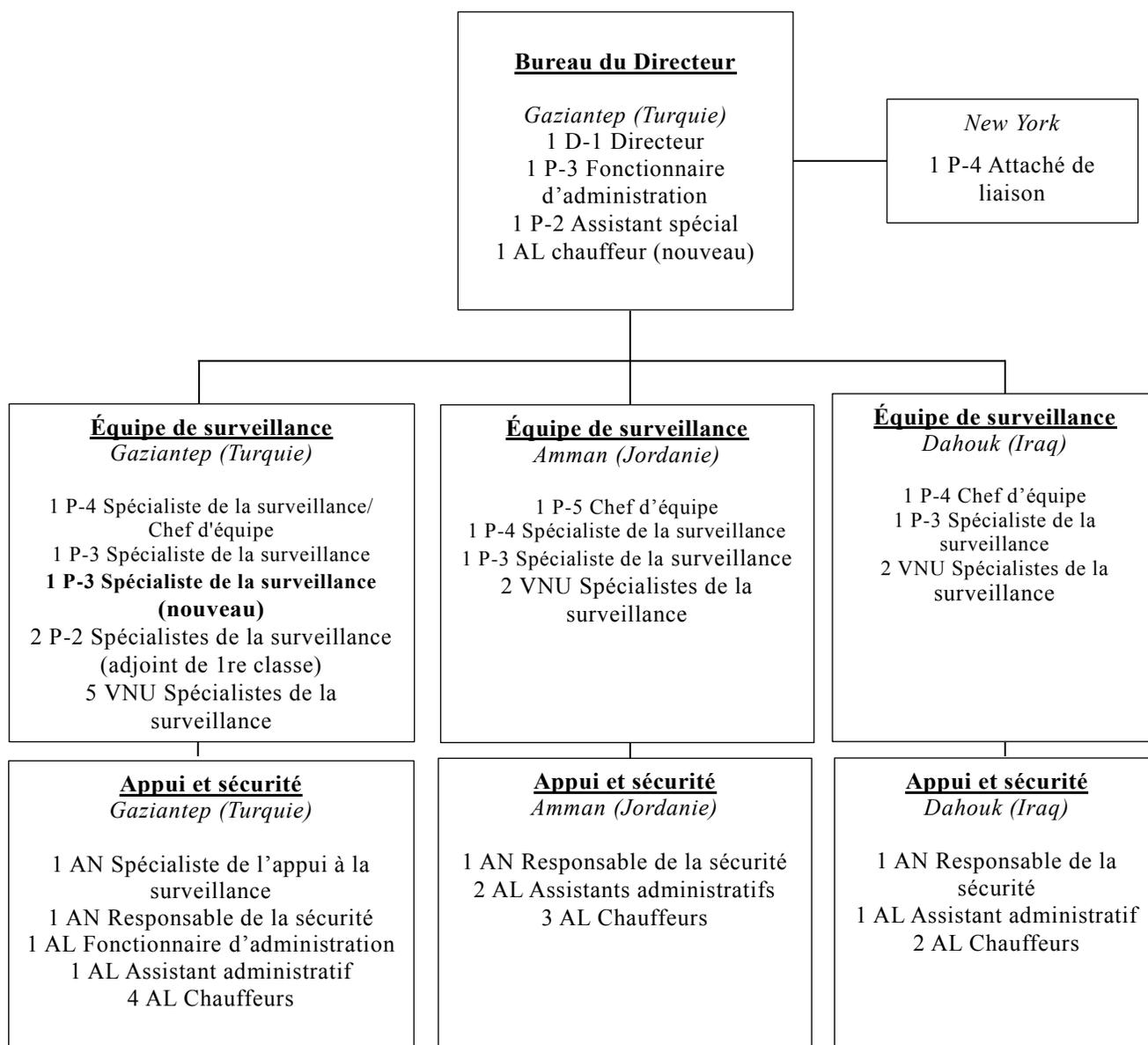
24. **L'Assemblée générale est invitée à :**

a) Approuver le montant des crédits qu'il est proposé d'allouer au Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne pour la période allant du 11 janvier au 31 décembre 2017, soit 3 890 000 dollars en montant net (4 221 300 dollars en brut);

b) Ouvrir un crédit supplémentaire de 2 716 400 dollars (déduction faite des contributions du personnel) au titre du chapitre 27 (Aide humanitaire) du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017, et un crédit supplémentaire de 252 300 dollars au titre du chapitre 36 (Contributions du personnel), lequel sera compensé par l'inscription du même montant au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel) pour l'exercice biennal. Le montant de 3 890 000 dollars sera imputé sur le fonds de réserve pour l'exercice biennal 2016-2017.

Annexe

Organigramme



Abréviations : AL = agent local; D = directeur; AN = administrateur recruté sur le plan national; P = administrateur; VNU = Volontaires des Nations Unies.